

Réunion à participation non limitée d'experts juridiques et techniques chargés d'élaborer des orientations harmonisées à l'échelle internationale pour l'application des recommandations du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives en ce qui concerne la gestion des sources radioactives retirées du service.

**Vienne, 27 juin -1^{er} juillet 2016
Rapport du Président**

1. Une réunion à participation non limitée d'experts juridiques et techniques s'est déroulée du 27 juin au 1^{er} juillet 2016 au Siège de l'AIEA, à Vienne, sous la présidence de M. J Zarzuela (Espagne) aux fins de l'élaboration d'orientations harmonisées à l'échelle internationale pour l'application des recommandations concernant la gestion sur le long terme des sources radioactives retirées du service énoncées dans le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives (le Code). Il s'agissait de la troisième réunion sur le sujet, la première s'étant tenue en octobre 2014 et la seconde en décembre 2015. Elle avait pour objet d'examiner le projet d'orientations qui avait été révisé à partir des observations reçues pendant la période de 120 jours au cours de laquelle celles-ci pouvaient être communiquées, afin de parvenir à un consensus sur le texte et sa nature.
2. Cent huit experts proposés par 69 États Membres de l'AIEA y ont assisté : Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Ghana, Inde, Iran, Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Liban, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Niger, Nigeria, Norvège, Panama, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe, ainsi que d'un État non membre de l'AIEA (Comores). Un observateur de l'Association internationale de producteurs et de fournisseurs de sources (ISSPA) y a également assisté. M. H. Mansoux, de la Division de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport et des déchets, et M^{me} C. George, de la Division de la sécurité nucléaire, étaient les secrétaires scientifiques de la réunion. Les rapporteurs en étaient MM. Fred Morris et Anthony Wrixon (consultants).
3. La réunion a été ouverte par M. Juan Carlos Lentijo, Directeur général adjoint chargé du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Après avoir souhaité la bienvenue aux experts, ce dernier a fait savoir que l'AIEA tenait à féliciter les 132 États Membres qui avaient exprimé leur soutien politique au Code. C'était là une réalisation majeure, un temps fort de l'année en cours, durant laquelle l'AIEA s'apprêtait à célébrer son soixantième anniversaire. M. Lentijo a annoncé que le Code avait aidé les États Membres à améliorer la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Exactement un mois auparavant, plus de 190 représentants de 100 États Membres, ainsi que d'organismes observateurs, avaient clairement affirmé l'importance du Code, en participant massivement à la troisième réunion à participation non limitée afin d'examiner l'application de ce dernier dans son ensemble et de ses Orientations complémentaires pour l'importation et l'exportation. Manifestement, les États Membres ont trouvé que le Code était une ressource très utile dont ils pouvaient s'inspirer pour mettre sur pied leur infrastructure nationale de sûreté et de sécurité des sources radioactives. Il n'en restait pas moins que la gestion des sources radioactives retirées du service était considérée depuis

longtemps comme une question cruciale, vu que celles-ci pouvaient conduire à des accidents ou être utilisées à des fins malveillantes. L'amélioration de leur sûreté et de leur sécurité constituait donc toujours un défi à relever.

4. M. Lentijo a poursuivi en notant que le projet d'orientations, à l'examen pendant la semaine, était destiné à aider les États à veiller à ce que le cadre nécessaire à une gestion simple des sources radioactives retirées du service soit en place. Il a aussi noté que de nombreux États étaient confrontés à des problèmes hérités du passé, lorsque des sources radioactives avaient été importées avant l'établissement du cadre juridique et réglementaire ou la conclusion d'un accord commercial de reprise avec leur fournisseur. Toutes les options de gestion devaient être étudiées de sorte que la réexpédition d'une source à un fournisseur ou à un État exportateur ne soit pas la seule solution ou la solution immédiate à envisager pour la gérer. C'est pourquoi M. Lentijo s'est réjoui du grand nombre de participants à la réunion en cours, signe clair de l'importance que les États Membres accordaient à la mise au point définitive des orientations. Il espérait qu'un accord sur la teneur et la nature du document interviendrait avant la fin de la semaine.
5. Le Président a retracé l'historique du Code et de ses Orientations complémentaires pour l'importation et l'exportation. Il a aussi pris note du processus établi en bonne et due forme en 2006 en vue de l'organisation tous les trois ans de réunions sur le Code, dont quatre avaient déjà été tenues, la dernière en 2016. Il a noté que des États Membres avaient affirmé la nécessité d'élaborer de nouvelles orientations sur la gestion des sources retirées du service dans plusieurs instances, dont la conférence tenue à Abou Dhabi en 2013, en suggérant qu'elles pourraient venir compléter le Code tout en étant, comme ce dernier, juridiquement non contraignantes.
6. Le Président est ensuite passé à l'examen de l'élaboration des orientations sur la gestion des sources retirées du service. Il a pris note des conclusions et recommandations formulées durant les deux premières réunions à participation non limitée (octobre 2014 et décembre 2015). Il a aussi noté que la deuxième réunion avait montré que l'initiative visant à rédiger ces orientations et à en poursuivre l'élaboration sous la forme d'orientations complémentaires au Code continuait de recevoir un accueil favorable. Les participants à la réunion avaient recommandé que le Secrétariat envoie le projet d'orientations révisé aux États Membres en leur donnant 120 jours pour formuler leurs observations, qu'il éclaire les comités de sûreté et de sécurité pertinents de l'AIEA sur la contribution qu'il conviendrait d'apporter à l'examen et, une fois achevée la période de communication des observations, qu'il organise une réunion de consultants pour étudier les observations reçues et réviser le projet d'orientations. L'AIEA devrait alors prévoir sa troisième réunion à participation non limitée en vue de l'examen du projet révisé, de sa mise au point définitive avant sa communication au Conseil des gouverneurs pour approbation en tant qu'orientations complémentaires au Code.
7. Le Président a relevé que 11 États avaient envoyé 96 observations qui avaient été passées en revue au cours d'une réunion de consultants, à l'issue de laquelle une nouvelle version du projet de document avait été élaborée. Par conséquent, la présente troisième réunion à participation non limitée avait pour objet d'examiner cette dernière et, si possible, de parvenir à un accord sur son contenu et sur sa nature, afin qu'elle puisse être soumise au Conseil des gouverneurs pour approbation en tant qu'orientations complémentaires du Code.
8. Après l'examen de questions administratives, M^{me} Christina George a fait un exposé sur l'état d'avancement de l'élaboration des orientations sur la gestion des sources retirées du service –

leur raison d'être, la forme envisagée pour ce projet et sa nature, et enfin la marche à suivre proposée. Elle a aussi donné un aperçu du projet sous la forme dans laquelle il avait été envoyé aux participants à la réunion. En conclusion, elle a déclaré que ces orientations visaient à attirer l'attention, que la gestion des sources retirées du service y serait abordée du double point de vue de la sûreté et de la sécurité et qu'elles portaient du Code pour traiter un sujet intéressant un grand nombre d'États.

9. Le Président a ensuite invité M. F Morris (rapporteur) à parcourir le projet de document en insistant sur les principales modifications qui avaient été apportées à son texte à partir des observations reçues. Il a ensuite invité les experts à examiner le document, paragraphe par paragraphe, afin d'y apporter les dernières touches. Ces travaux ont duré pratiquement toute la semaine. Les changements ont consisté en grande partie à améliorer la clarté du texte. Les points les plus problématiques concernaient l'organisation du document aux fins de la présentation des options de gestion, aussi les experts se sont-ils efforcés de le restructurer pour le rendre plus clair. Ils se sont aussi préoccupés de préciser le sens et l'utilisation du terme « fournisseur » et de clarifier les différences entre l'option consistant à réexpédier une source radioactive à un fournisseur dans un autre État que celui où elle a été retirée du service et la gestion d'une telle source au niveau national, y compris le cas où le fournisseur auquel elle est réexpédiée se trouve sur le territoire du même État.
10. Une fois réglées ces questions relatives à la teneur du document, les participants ont commencé à examiner la forme que devaient prendre les orientations, et se sont plus particulièrement demandé si elles devaient être publiées comme les Orientations pour l'importation et l'exportation, en complément du Code. De nombreux États (50) se sont déclarés très favorables à la publication du document sur le même plan que les Orientations pour l'importation et l'exportation, reconnaissant qu'il répondait à un besoin criant en la matière. Ils ont noté que la gestion des sources retirées du service posait de gros problèmes chez nombre d'États et qu'un document publié à ce niveau les aiderait à instituer le cadre stratégique nécessaire pour gérer les sources retirées du service dans des conditions de sûreté et de sécurité. Tout en reconnaissant l'utilité et la qualité du document préparé à l'issue des réunions, un État a cependant fait consigner son objection à son adoption en tant qu'orientations complémentaires du Code ; il estimait en effet que le Code traitait déjà la question de la gestion des sources retirées du service et que ce nouveau document, élaboré en dehors du cadre de ce dernier, ne pouvait donc pas être de même nature que les Orientations pour l'importation et l'exportation. Aucun autre État participant à la réunion n'a exprimé son soutien à cette position.
11. Le Président a tiré les conclusions suivantes :
 - a. Le contenu du projet de document, révisé pendant la réunion, a été approuvé par les experts de tous les États participant à la réunion, à l'exception d'un seul.
 - b. Un grand nombre d'États ont convenu que le texte n'avait plus besoin d'être révisé et se sont déclarés en faveur de sa communication au Conseil des gouverneurs pour approbation, en tant qu'orientations complémentaires du Code ;
 - c. Un État n'a pas approuvé cette démarche, considérant que le texte devrait être révisé une fois réglée la question de sa nature.
12. Le Président a recommandé que le Secrétariat soit informé des résultats de la réunion et qu'il engage des consultations avec les États Membres en vue d'établir une version définitive du document.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JZ', is written over a faint, light-colored rectangular stamp or watermark.

Javier Zarzuela Jiménez

Président

1^{er} juillet 2016